CR ASSEMBLEE GENERALE SECTION TIR ASRT 2022

Date 08/11/2022

Présents : J.BEAURUELLE , Ch.BESNIER , JF BURET , Ch.DESFLACHES, J.CASANOVA, M.CASANOVA, F.DETREY , JC.LECOUTEY, N.PAUNET, E.PEPIN, G.VAUTTIER, O.VOISIN.

Excusés : Antoine PAUNET (procuration), Fabrice ANGOT en arrêt maladie,

Comptage des Présents et des procurations :

Le quorum 1/3 est atteint (12+1 présents pour 20 inscrits), la séance est ouverte à 17h05

Approbation du dernier CR AG (2021)

Après relecture ciblée des points forts de ce CR 2021, quitus est donné au Président.

Rapport moral :

C'est toujours avec grand plaisir que nous nous rencontrons ici dans les locaux du judo la crise sanitaire s'est estompée et voilà que les médias nous informent d'une possible huitième vague… La FFT n'a émis aucune restriction à la pratique de notre sport pour le moment.

Pour 2023 nous perdons un tireur : Jean-Pierre CIRETTE qui stoppe l'activité.

Cette année, avec l'aide du CSE et du Bureau Directeur, nous avons pu encadrer au stand de Bayeux 10 tireurs dont 5 ont rejoint la section Tir. Pour la saison 2023, 5 autres tireurs ont été mutés vers notre section, ce qui nous met à présent à 20 **personnes** dans la section tir.

2022 année de la dématérialisation :

Vous avez tous bien sûr ouverts votre compte EDEN qui est un prolongement de la base ITAC qui gère notre « vie » de tireur. Vous pourrez vérifier votre état civil, la photo et votre adresse mail. C'est également là-dessus que vous téléchargerez votre certificat médical et que vous récupèrerez votre licence 2023 en version papier pour les concours et en version smartphone pour ceux qui préfèrent lors des achats chez l'armurier.

Concernant les avis préalables FFT pour les demandes nouvelles ou de renouvellements des armes en catégorie B1, B2, B4 et B5 elle devront être aussi documentées sur EDEN (quand ce sera possible !) car pour l'instant elles doivent encore être adressées au Président avec une justification par club fréquenté d'au moins un tir de contrôle annuel.

ATTENTION : Votre dossier devra toujours être déposé en Préfecture 3 mois avant l'échéance des renouvellements.

En janvier ou février 2023 vous aurez à ouvrir cotre compte SIA qui est un prolongement des instances de la Préfecture. Vous aurez à vérifier votre râtelier d'arme

virtuel par rapport au fichier officiel RGA et vérifier que les références et numéros sont bien les bons ... un droit de correction sera possible, mais ça je vous en reparlerai en temps utiles

Bilan financier année passée (voir documents présentés livre de comptes)

Budget attribué 3570 €
Budget engagé 1606 € (soit environ 55% du budget qui correspond aux frais fixes : essentiellement l'affiliation et les licences, les droits de tir dans les deux clubs accueillant nos tireurs et les consommables plombs, cartons, cartouches d'entrainement droits de tir uniques à la demande ainsi que les timbres, enveloppe et autres moyens de communication)

Circulation du livre de comptes et des pièces de caisse à la demande.

Le quitus est donné au trésorier.

Règlement intérieur :

- **MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION TIR**
-
- **I - Objet et Composition de la Section Tir**
- Art. 4 - La qualité de membre de la SectionTir se perd :
- 3/ Par l'exclusion de la Section Tir ou de l'ASRT pour motif grave via lettre recommandée avec AR.

- **III - Administration et fonctionnement.**
- Art 8 – Le Bureau Directeur de l'ASRT fixe le taux de remboursement des frais de déplacement, effectués par les tireurs engagés dans des compétitions officielles ou amicales.(Au minimum 2 compétiteurs par véhicule.)
- Art. 9 - L'Assemblée Générale de la Section Tir comprends tous les membres prévus à l'article 3, à jour de leur cotisation. Seuls les membres âgés de seize ans au moins le jour de l'Assemblée Générale peuvent voter.
- Tous les votants doivent être à jour de leur cotisation pour l'année sportive en cours
- L'Assemblée Générale est convoquée par le Président(e) de la SectionTir. Les convocations sont faites un mois à l'avance par lettre ou mail adressée à chacun des membres de la section.
- Le vote par procuration est possible. La procuration ne peut être donnée qu'à un membre remplissant les conditions fixées par l'article 3 du présent -règlement. Le nombre de procurations détenues par une même personne est limité à 4 pouvoirs.

- **IV - Dispositions réglementaires diverses propres à la SectionTir:**
- Art 12 - Les licences obligatoires pour les tireurs « dits extérieurs » sont intégralement à leur charge la première année (sauf engagement écrit en concours) .
- Pour les tireurs « dits extérieurs » adhérents en compétition (deux engagements minimum dans l'année) ainsi que pour tous les autres adhérents RENAULT sont encadrées à 50% de leur valeur par l'ASRT les années suivantes.
- Pour pratiquer au club de Bayeux, le droit d'entrée est passé de 60€ à 120€, il sera encadré à 50% pour les tireurs extérieurs.

Pas de remarque particulière : bon pour application

Election du bureau

Jean-Pierre CIRETTE était notre Trésorier de section, il sera remplacé par Emmanuel PEPIN qui en a fait la demande écrite conformément à notre règlement intérieur.

Le Président James CASANOVA est reconduit à l'unanimité pour deux années de plus

Bilan sportif :

Cette année s'est encore révélée sans grand intérêt sportif, deux participations à la coupe TAR de Bayeux et 6 participations à la coupe de Deauville auront été les seuls engagements de l'année.

Je vais de nouveau établir pour 2023 un planning de 3 à 4 rencontres afin de mieux anticiper nos déplacements. Il ne faut pas hésiter, les inscriptions sont prises en charge par l'ASRT Tir et puis, pour ceux qui n'ont pas encore essayé, ça reste une bonne opportunité.

Inventaire matériel :

Il nous a été demandé par le Bureau Directeur de procéder à la mise à jour annuelle du matériel appartenant à la section.

La tendance est toujours de se défaire du matériel désuet au fur et à mesure de leur remplacement par du matériel compétitif. Chaque année nous capitalisons une somme au Bureau Directeur et nous procédons tous les trois ans (ou exceptionnellement selon besoin) à l'achat d'une arme plus moderne adaptée au concours.

Une mise à jour du fichier a été envoyée à Nicolas BRANOWSKY. (Voir pièce consultable)

- Une demande pourrait fonctionnellement être faite au Comité Directeur pour remplacement d'un pistolet FEIN 100 sous condition que de nouveaux tireurs de concours se signalent (le dernier achat date de 2019 ; Achat repoussé à 2024 .
- Une crosse gaucher à été acquise dernièrement pour équiper un Styer LP10.

Horaires et lieu d'entrainement :

- Pour Bayeux **:** Toute l'année de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 (hors fériés et dimanche AM). Distribution des cartes membre et des vignettes aux bénéficiaires Accès grille 4509

- Pour Saint Aubin : Le mercredi, vendredi et samedi toute l'année de 14h00 à 18h00 ou 17h00 heure d'hiver (hors fériés). Seuls les postes 10 mètres air comprimé seront ouverts le dimanche après midi

Point sur les cotisations :

Cotisation ASRT personnel Renault Trucks **39,75€** (demi licence) + **24€** = **63,75 euros**
Cotisation ASRT personnes extérieures **39,75€ (**demi licence) + **42€ =81.75 euros** (tireurs engagés en concours)
Cotisation ASRT personnes extérieures **79,50€ +42€ (**licence complète**)** = **121.50 euros** (tireurs de loisir)
Cotisation ASRT enfant RT (< 21 ans**) 23,75€** (demi licence) + **12€** = **35.75€**

Nota : Licence adulte = **79.5 €uros** Licence moins de 21 ans = **47,50 €uros.**

Budget prévision année 2023 Les rubriques de l'année précédente seront reconduites au prorata du nombre d'adhérents dès que le Trésorier Général donnera le top pour lui présenter notre enveloppe budgétaire prévisionnelle.

Le budget sera calculé sur la base de 20+**5=25 tireurs**, ce qui laissera une marge de quatre nouvelles adhésions en cours d'année, un complément **de 270** € est demandé pour les initiations des postulants tireurs exclusivement RT actifs.

Projets année en cours :

- Toucher de plus près les actifs de RT en leur proposant des initiations gratuites

- Nicolas PAUNET communiquera de nouveau au travers de l'info CSE via la remplaçante de Mme DUVAL Caty (Tel 02.31.70.13.71) : afin de présenter une deuxième édition de recrutement nouveaux membres en fin d'année sportive (juin, juillet, aout 2023)

- J'encadrerai légalement les postulants par groupe de deux personnes mais je fais un appel aux volontaires pour participer à cette action : le samedi matin au club de Bayeux. De son côté, Saint Aubin n'est pas hostile à cette pratique dans ses installations à condition bien sûr de procéder nous-mêmes à l'encadrement.

- Nicolas PAUNET interrogera le CSE sur la possibilité d'envoyer par mail aux Présidents de l'ASRT ou au gestionnaire de notre site « l'info du CSE » à chaque nouvelle création en vue d'informer les membres des sections sportives.

- Nous avions le projet déjà différé faute de compétition l'an passé d'accentuer notre impact visuel « ASRT » en équipant nos tireurs sportifs engagés dans les concours, d'un blouson polaire floqué « AS RENAULTTRUCKS section TIR : Projet finalement abandonné. Idée : pourquoi pas un badge à coudre ?

- **Questions diverses :**

  Pourquoi l'indemnité de transport reste-t-elle à 0.15€ / km ?

  Il s'agit d'un dédommagement direct accordé aux membres de l'ASRT fixé par le Comité Directeur qui est différent du taux défiscalisable accordé aux associations loi de 1901 reconnues d'utilité publique.

- Fin de notre Assemblée 2022, la séance est levée à (18H15)
  Vous êtes cordialement invités à un pot amical pour bien commencer cette nouvelle année sportive.

Pour le Secrétaire — Pour le Président
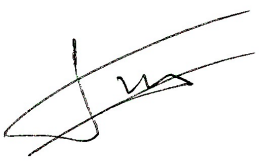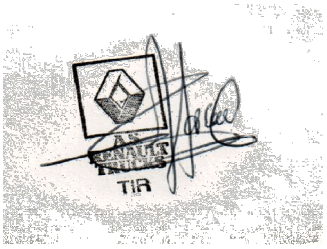
Fabrice Angot — **Jimmy CASANOVA**